

# Devenir actionnaire de Plesséole en créant ou en intégrant un club d'investissement

5 à 20 personnes par club

Les clubs prennent part à la gouvernance de la SAS Plesséole.

Leur fonctionnement est démocratique et solidaire.

Chacun investit comme et quand il le souhaite. Lorsque le parc éolien tournera, chacun recevra des dividendes en fonction du nombre d'actions qu'il possède.



Vous êtes intéressés ?

Contactez-nous !

[plesseole@gmail.com](mailto:plesseole@gmail.com)

06 86 04 20 28

## Grâce à l'épargne citoyenne, nous construisons un territoire à énergie positive

### PLESSÉOLE

Pour une MAITRISE LOCALE  
ET CITOYENNE de l'ENERGIE

Ancrage local

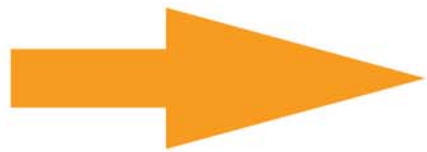
Finalité non spéculative

Gouvernance citoyenne

Écologie

Plesséole est la société d'exploitation du parc éolien  
citoyen de Plessé.





- ▶ association loi 1901 constituée de Plesséens, créée fin 2015
- ▶ éducation populaire énergies renouvelables et économies d'énergies : tous acteurs de la transition énergétique face aux enjeux climatiques
- ▶ promotion de l'énergie citoyenne donner les moyens aux particuliers de s'approprier les projets
- ▶ création d'un parc éolien géré par des citoyens actionnaires

## ECP est garant de l'éthique citoyenne et écologique du projet

en relation avec les collectivités locales, les habitants, les associations, les riverains, les propriétaires et les exploitants agricoles



- ▶ société d'exploitation du parc éolien, émanation d'ECP
- ▶ capital ouvert aux citoyens via des clubs d'investissement

*Clubs d'Investissement*  
Regroupement de 5 à 20 personnes voulant investir dans un même projet

- ▶ financement des études en phase Développement

étude des vents (avec installation d'un mât de mesure)  
étude paysagère  
étude faune - flore  
étude d'impact sur les chiroptères  
étude acoustique  
étude géobiologique

*Coût du développement*  
≈ 300 000 €

*Durée des études* ≈ 2 ans

- ▶ montage du dossier de permis de construire

*Instruction et obtention du permis de construire* ≈ 1 an

- ▶ financement de la construction du parc

choix des machines et lancement des marchés  
recherche de financements (clubs d'investissement, collectivités, ...)  
constitution des dossiers d'emprunts bancaires

*Phase de construction* ≈ 2 ans

- ▶ gestion et maintenance du parc
- ▶ rémunération des investissements

*Durée d'exploitation des éoliennes* ≥ 25 ans

- ▶ démantèlement ou remplacement des éoliennes